

Chers fiancés

*Vous souhaitez vous engager
sur la voie du mariage ?*

*Nous vous invitons à suivre la préparation
qui aura lieu aux dates suivantes :*

Dimanche 19 Mars 2017 à 15 h

Dimanche 14 Mai 2017 à 15h



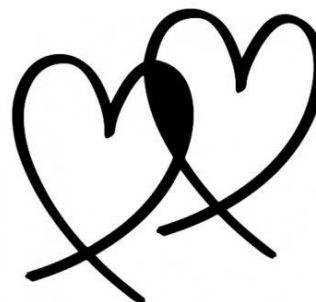
*Au presbytère Notre Dame
23 rue de la chèvre à Metz*

Notre Mariage



à l'Église

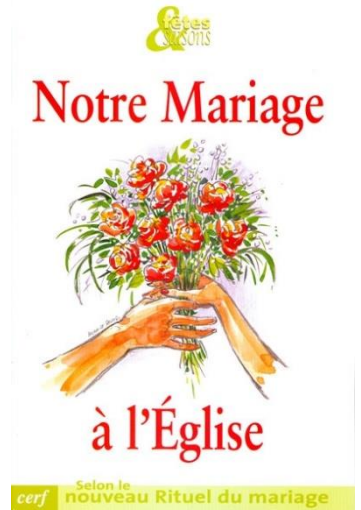
*Le mariage est un engagement
à prendre au sérieux
et qui se prépare*



*Nous vous disons donc :
« A très bientôt »*



Se marier en 2017 à Metz, dans la paroisse Notre-Dame



Chers fiancés,

Vous avez décidé de vous engager l'un envers l'autre par le sacrement du mariage et nous nous en réjouissons.

Tout d'abord : une préparation au mariage aura lieu

Le Dimanche 19 Mars 2017

Le Dimanche 14 Mai 2017

A 15h au presbytère Notre Dame, 23 rue de la chèvre.

Ces deux après-midis viennent compléter les rencontres avec le prêtre de la paroisse qui va vous marier. Vous établirez avec lui le dossier de mariage et préparerez la célébration. Voici quelques informations sur les formalités à remplir en vue de cette célébration.

Merci de nous fournir les documents ci-dessous :

Acte de naissance de moins de six mois à la date du mariage (à demander respectivement à vos mairies de naissance)

Date et lieu de votre baptême (au moins l'année, le mois, et la paroisse ainsi que le diocèse)

Les coordonnées des deux conjoints

Le certificat de mariage civil que vous pourrez remettre lors de la cérémonie religieuse si le mariage civil est célébré à la même date que le mariage religieux.

La liste des témoins (minimum un témoin chacun, qui peuvent ne pas être baptisés ou d'une autre religion)

Une lettre d'intention dans laquelle vous vous engagez sur les « quatre piliers du mariage catholique ». C'est avec le prêtre que vous préparerez la rédaction de ce document.

- Etre vraiment libres dans votre consentement (liberté)
- Persévérer dans la fidélité de votre amour toute la vie (fidélité)
- Vous engager définitivement l'un envers l'autre (indissolubilité)
- Accepter la responsabilité d'être parents (fécondité)

Quelques informations pratiques



La décoration florale de l'église est à votre initiative. Sachez que les églises sont fleuries dans le cadre de la messe dominicale. Si vous désirez une décoration florale plus fournie, vous pouvez vous en charger directement en vous mettant d'accord avec les fleuristes ou leur demander d'assurer ce fleurissement. (Les frais supplémentaires seront à votre charge).

L'organiste : un organiste assurera l'animation musicale de votre célébration, si vous le souhaitez.



Chant et animation musicale : Il est possible de faire appel aux animateurs de chants ou à une chorale paroissiale.



L'offrande pour la célébration de votre mariage est de 100€ minimum. Merci de régler votre offrande par chèque à l'ordre de « Fabrique de l'église correspondante ». Pour toute somme versée au-delà des 100 € d'offrande, il vous sera délivré un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôts de 66 %.

L'offrande permet de couvrir une partie des frais engagés, notamment la mise à disposition de l'église, la prestation de l'organiste, l'électricité, les éventuels frais de chauffage...

